

Secrétariat Uniterre

Av. du Grammont 9

1007 Lausanne

Tél : 021 601 74 67

Fax : 021 617 51 75

info@uniterre.ch

www.uniterre.ch

Département fédéral de l'économie
3003 Berne

Lausanne, le 31 août 2006

Concerne : audition sur les développements de « l'annexe vétérinaire » de l'Accord entre la Suisse et la Communauté européenne relatifs aux échanges de produits agricoles ».

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre document et nous vous remercions de cette opportunité de prendre position sur les trois ordonnances concernées.

- En l'état actuel, Uniterre refuse la révision totale de **l'ordonnance concernant l'importation, le transit et l'exportation d'animaux et de produits animaux**. Si une certaine harmonisation avec la législation européenne et une simplification dans ce domaine peut être souhaitable, nous constatons que certaines de vos propositions marquent un recul certain pour la situation en Suisse. Le cheptel suisse démontre d'un statut particulièrement sain concernant les épizooties. De nombreuses maladies ont été éradiquées, certaines très récemment alors qu'elles ne sont pas ou que partiellement combattues dans l'Union européenne. Cela concerne notamment des épizooties porcines existant encore dans l'UE et disparues -car fortement combattues- en Suisse ces dernières années. **Nous nous opposons donc à ce que des animaux puissent transiter par la Suisse via la route alors que le contrôle vétérinaire aux douanes routières et par ailleurs supprimé.** Les efforts fournis par les producteurs et les services vétérinaires suisses risqueraient d'être anéantis. La disparition de ces maladies en Suisse réduit la menace de lourdes pertes économiques pour les éleveurs et réduit également le recours aux antibiotiques. Aspect qui réjouit les éleveurs, les vétérinaires comme les consommateurs.

- Concernant **l'ordonnance sur les épizooties**, Uniterre soulève la question de la prise en charge des coûts supplémentaires induits par des contrôles plus nombreux liés aux salmonelles ainsi que pour l'élimination de la viande et des œufs comme sous-produits animaux de catégorie 2. Il n'est pas envisageable que ces coûts soient reportés sur les éleveurs uniquement.

Nous saluons la surveillance de la résistance aux antibiotiques.

- Nous n'avons pas de commentaire particulier sur **l'ordonnance concernant l'abattage d'animaux et le contrôle des viandes.**

En vous remerciant de tenir compte des remarques ci-dessus, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures

Pour Uniterre :

Pierre André Tombez, Président
Valentina Hemmeler, secrétaire syndicale
Av. du Grammont 9, 1007 Lausanne
Tél : 021 601 74 67 Fax : 021 617 51 75
info@uniterre.ch / www.uniterre.ch